

Server un bon ordre & une exacte discipline, pour délivrer la noble nation Polonoise, d'un Roi exclu par toutes les Loix, & qu'on veut lui imposer par force, & pour la rétablir dans la jouissance de ses anciennes libertés, afin qu'elle puisse se choisir librement & sans contrainte un Roi capable de gouverner la République, & agréable aux Puissances voisines, afin qu'un avec elles par les liens de l'amitié & d'un bon voisinage, la tranquillité puisse continuer long-tems entre elles & le Royaume de Pologne, & dans tout le Nord.

Des quatre preuves citées dans ce Manifeste, dont la longueur nous tient ce mois ci lieu de Littérature, il n'y a que la preuve suivante (A) qui n'a pas encore paru dans nos Mémoires.

Au Primat de Pologne.

Comme il subsiste depuis plusieurs siècles un lien étroit d'union & d'amitié entre l'Auguste Maison d'Autriche, les Royaumes & les Provinces qu'Elle possède par droit héréditaire d'une part, & d'autre part entre les Serenissimes Roi de Pologne & la République, & qu'il est fondé sur des Conventions solennelles, nous croyons que vôtre Reverendissime Paternité n'ignore point, que nos augustes Prédecesseurs ont servi souvent de Bouclier à la République & à sa liberté, lors qu'elle étoit en danger. Marchant sur leurs traces, nous avons non seulement apporté tous nos soins à renouveler ces anciens liens si avantageux aux deux partis, mais aussi nous nous sommes promptement offerts à en remplir les engagemens par des effets, lorsque sur la fin de l'année passée la liberté de la République, selon les sentimens de vôtre Reverendissime Paternité & de plusieurs